AB2L SAINT EGREVE
Société par actions simplifiée au capital social de 6 000 €
1 rue des abattoirs 38120 SAINT-EGREVE
RCS GRENOBLE - 832 023 162

(ci-après « la Société »)

PROCES-VERBAL DE LA GERANCE CONSTATANT LA LEVEE DES CONDITIONS SUSPENSIVES PREVUES A L'ACTE EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2025

Suivant acte du 19 septembre 2025, établi sous les conditions suspensives suivantes :

- non-opposition des créanciers au projet de réduction de capital, conformément à l'article L.223-34 et R.223-34 du Code de Commerce dans le délai d'un mois à compter du dépôt au greffe du présent acte,

- obtention d'un prêt bancaire d'un montant de 11 500 €, et déblocage des fonds consécutifs à l'obtention de ce prêt bancaire,

il a été décidé par l'unanimité des associés du rachat par la gérance pour le compte de la société des 300 actions détenues par Madame Blandine TORRENT, et de l'annulation de ces parts entrainant une réduction du capital d'un montant de 3 000 €, pour le porter à la somme de 3 000 €.

Cet acte a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble, le 22 septembre 20255, tel que ceci résulte du document établi par le greffier qui demeurera annexé au présent Procès-Verbal.

La gérance certifie et atteste qu'une opposition des créanciers n'a été signifié à l'expiration du délai légal d'un mois.

En conséquence la gérance constate l'annulation des 300 actions en question et la réduction du capital de la société d'un montant de 3 000 €, pour le porter à la somme de 3 000 €.

La gérance prend acte de la démission de Madame Blandine TORRENT de ses fonctions de directrice générale à compter de ce jour, celle-ci étant dispensée du préavis prévu aux statuts de la Société.

La Gérance donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, copies ou extraits du présent acte pour accomplir toutes formalités de droit.

Fait à Grenoble, le 4 novembre 2025, pour valoir et servir ce que de droit.

Le présent procès-verbal est signé électroniquement avec la solution ADOBE SIGN, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

BT AC

AC

Madame Blandine TORRENT	*Bon pour démission des fonctions de directrice générale* Blandine Torrent (4 nov. 2025 13:04:53 GMT+1)
Madame Alexandra COUDURIER	COUDURIER (4 nov. 2025 10:55:30 GMT+1)

AB2L SAINT EGREVE - PV AG (constatation réduction de capital)

Rapport d'audit final 2025-11-04

Créé le :	2025-11-04
De :	ERWAN TREHIOU (contact@lexic-avocats.fr)
État :	Signé
ID de transaction :	CBJCHBCAABAAnGgH8oKEV2-huxjJeC_aQnITHvVtoCNv

Historique de "AB2L SAINT EGREVE - PV AG (constatation réduction de capital)"

Document créé par ERWAN TREHIOU (contact@lexic-avocats.fr)
2025-11-04 - 09:53:55 GMT

Document envoyé par e-mail à alexandra.coudurier@hotmail.fr pour signature
2025-11-04 - 09:53:59 GMT

Document envoyé par e-mail à bassaler.blandine@gmail.com pour signature
2025-11-04 - 09:53:59 GMT

E-mail consulté par alexandra.coudurier@hotmail.fr
2025-11-04 - 09:54:11 GMT

Le signataire alexandra.coudurier@hotmail.fr a saisi ce nom lors de la signature en tant que COUDURIER
2025-11-04 - 09:55:28 GMT

Document signé électroniquement par COUDURIER (alexandra.coudurier@hotmail.fr)
Date de signature : 2025-11-04 - 09:55:30 GMT - Source de l'heure : serveur

E-mail consulté par bassaler.blandine@gmail.com
2025-11-04 - 12:04:15 GMT

Le signataire bassaler.blandine@gmail.com a saisi ce nom lors de la signature en tant que Blandine Torrent
2025-11-04 - 12:04:51 GMT

Document signé électroniquement par Blandine Torrent (bassaler.blandine@gmail.com)
Date de signature : 2025-11-04 - 12:04:53 GMT - Source de l'heure : serveur

Accord terminé
2025-11-04 - 12:04:53 GMT